
Le cigare de M. Gogo.

Numéro d'inventaire : 1979.27615

Auteur(s) : Michelet

Type de document : image imprimée

Éditeur : Ancienne Maison Quantin (7, rue Saint Benoît Paris)

Imprimeur : Ancienne Maison Quantin

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890 (vers)

Collection : Imagerie artistique. Série 9 ; n° 13

Description : gravure de reproduction chromotypographique, d'après gravure sur bois feuille jaunie traces de colle sur les bords ruban adhésif au dos de la feuille

Mesures : hauteur : 381 mm ; largeur : 282 mm

Notes : Les mésaventures de M. Gogo, confronté aux farces d'un clown. signature dans la gravure : "Michelet sc." Michelet : Graveur sur bois 19e siècle texte publicitaire au verso

Mots-clés : Formation idéologique, religieuse et morale au sein de la famille

Imagerie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Mention d'illustration

ill. en coul.

IMAGERIE ARTISTIQUE
Série 9. — N° 13.

LE CIGARE DE M. GOGO

ANCIENNE MAISON QUANTIN
7, rue Saint-Benoit, Paris.



Le clown Jules demande poliment à M. Gogo du feu pour allumer son cigare.



M. Gogo s'empresse de lui passer le gros cigare qu'il commençait à peine à fumer.



Jules, toujours en quête de farces, conserve pour lui le cigare de M. Gogo. Celui-ci ne goûte pas la plaisanterie.



Mais Jules n'est pas en reste. Il se saisit de la canne de M. Gogo et lui en administre une volée.



M. Gogo, abasourdi, roule dans la poussière.



Jules ne croyait pas avoir frappé si fort. Il cherche à relever sa victime.



Mais M. Gogo est inerte, Jules est bien embarrassé.



Jules a une idée.



Apercevant les gendarmes se dirigeant de son côté, il se dissimule derrière le corps de M. Gogo et, en rampant, s'enfuit sans être aperçu.



M. Gogo reprend connaissance au moment où les gendarmes s'approchent de lui.



Et Jules regarde emmener sa victime, dont il continue à fumer le cigare.



Il a beau protester. Il est emmené comme trouvé en état d'ivresse sur la voie publique. On lui appliquera la loi.